AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-79136333

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 PLACE CHAPTAL XXXXXXXX Tél. 92.41.42
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 22 - 18 juin 1979

/ V I G N E /

MILDIOU -

La maladie est présente dans le vignoble languedocien depuis le début du mois. Dès le 1er juin, il était possible de trouver des "repiquages" de mildiou dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. Les taches se sont multipliées depuis. Seul le Roussillon demeure apparemment indemne en date du 15 juin.

Présentement, sans être grand, le danger est devenu réel. D'autant que la nouaison est atteinte et les très jeunes grains de raisin dépourvus de protection, sauf où l'on a fait appel aux anti-mildiou systémiques.

Il importe de réaliser dès réception, soit :

- une 3ème application avec une spécialité du type "Acylon Bleu" ou "Mikal" dans les conditions conseillées par les Maisons concernées ;

- une pulvérisation soignée avec une spécialité à base de curzate ou un fongicide organique, ou organo-cuprique, homologués contre le Mildiou de la vigne.

POURRITURE DE LA GRAPPE -

Nous entrons également dans la période critique concernant la protection contre le Botrytis.

Si, contre ce champignon, les matières actives homologuées et les associations conseillées sont nombreuses, il apparaît possible de souligner l'intérêt particulier des préparations à base de :

procymidox ou dicyclidine (Sumisclex)	, à raison de	75 g.	de matière	active	/Hl
vinchlozoline (Ronilan),	"	75 g.	"	"	"
iprodione (Rovral) ,	"	75 g.	"	"	"

Quelle que soit la spécialité choisie il importe de bien mouiller l'ensemble des grappes.

D'autres spécialités sont en autorisation provisoire de vente : bénomyl (50 g. m.a./hl), carbendazime (50 g. m.a./hl), et méthylthiophanate (140 g. m.a./hl) . Des souches de Botrytis résistantes ont été signalées dans les vignes habituellement traitées avec les produits de ce type (benzimidazoles).

P327

Enfin, la dichlofluanide (200 g. m.a./hl) est à la fois efficace contre le Botrytis et le Mildiou de la vigne.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

.../...

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Eudémis -

Le second vol d'Eudémis a débuté dans certaines situations précoces de la Circonscription. Il s'avère notable et soutenu, et il est possible de redouter des dépôts d'oeufs dès le 20 juin.

Il importe, en cette saison, compte tenu des interférences démontrées entre les blessures dues aux chenilles d'Eudémis et de l'implantation de la Pourriture de la grappe, d'intervenir sans attendre l'entrée en action des chenilles.

Ce conseil vise particulièrement les substances mises en place, au moment des premiers dépôts d'oeufs, spécialités apparentées au groupe de pyréthrinoïdes: perméthrine (Perthrine, Ambush), fenvalérate (Sumicidin 10), décaméthrine (Décis). Un relèvement de dosage est préconisé, pour les produits de ce groupe par rapport aux quantités de matière active conseillées au printemps.

Pour les autres insecticides, tels que Gardona à base de tétrachlorvinphos (75 g. m.a./hl), Ultracide 20 à base de méthidathion (30 g. m.a./hl), Lannate à base de méthomyl (37,5 g. m.a./hl), Dicontal fort à base de fénitrothion et de trichlorfon, sont à utiliser dès les premières apparitions des chenilles attendues fin juin.

Un prochain bulletin précisera de manière détaillée l'évolution et les modalités de lutte et le tableau des spécialités homologuées ou en autorisation provisoire de vente contre les Tordeuses de la grappe : Cochylis et Eudémis.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 18 juin 1979

1300 exemplaires